

Approbation de la composition nominative de Comité Particulier

Comité Particulier de l'application : NF197 – Robinetterie-Fontainerie Hydraulique

Président : M. VANDENABEELE, NOREADE

Vice-Président : M. ROUSSEAU, CSTB

Secrétaire : M. E. CAZENAVE, Responsable d'Application, CSTB

	Membre titulaire, représentant de l'organisme						Membre suppléant, le cas échéant					
	Nom	Organisme	Date de nomination	Dates de reconduction (**)			Nom	Organisme	Date de nomination (**)	Dates de reconduction (**)		
				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans				date nomination +3 ans	date nomination +4 ans	date nomination +5 ans
Collège Fabricants et Titulaires* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 6	M. CHALET	EVOLIS	09/01/2018	09/01/2021			M. SORNAIS	EVOLIS	09/01/2018	09/01/2021		
	M. DE SAINT VINCENT	SAINT GOBAIN PAM	08/01/2019				M. BALLAND	SAINT GOBAIN PAM	07/01/2020			
	M. BUSSON	BAYARD	09/01/2018	09/01/2021			M. ROUET	BAYARD	08/01/2019			
	Mme MARCYAN	AVK Haut Marnaise	09/01/2018	09/01/2021			M. MATHOS	AVK France	22/10/2019			
	M. MAZOYER	JAFAR	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					
Collège Utilisateurs et Prescripteurs* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 6	M. GARRIDO	SOVAL	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					
	M. GUILLAUME	Consultant	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					
	M. VANDENABEELE	NOREADE	09/01/2018	09/01/2021			M. ANDREY	NOREADE	09/01/2018	09/01/2021		
	Commandant GATEAU	F.N.S.P.F.	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					

Collège Organismes techniques et Administrations* Nombre total d'organismes prévus dans le référentiel : 4 à 6	Mme BOUVIER	AFNOR Certification	23/05/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					
	Mme CROS	UNM	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					
	M. ROUSSEAU	CSTB	01/04/2021				Pas de suppléant					
	Mme LARRIBET	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie	09/01/2018	09/01/2021			Pas de suppléant					

(*) Le nombre et l'intitulé des collèges sont ceux définis dans le référentiel de certification

(**) Le mandat du membre est établi pour une durée de trois ans. Ce mandat est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de un an dans la limite de trois renouvellements sauf dénonciation sans juste motif par le CSTB ou le membre, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant l'échéance de la période en cours lors du renouvellement.

Composition nominative n°24 approuvée le : **26/10/2021**

Par le Responsable d'application : **Emmanuel CAZENAVE**

